

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAC

20 septembre 2019

COMPTE-RENDU – proposition à valider en CA suivant (22/11/19) –

Après un tour de table rapide, la réunion début par la validation à l'unanimité du compte-rendu du dernier Conseil d'Administration de mai 2019.

Nous passons ensuite à un point rapide permettant d'assurer un suivi des décisions prises lors du précédent CA :

- Participation à la fête de l'Huma : premier bilan assez satisfaisant qui a permis également d'identifier des points qui permettraient d'améliorer la présence éventuelle du CAC l'année prochaine.
- Participation financière au Transiscope : la décision avait été reportée, pas de nouveauté significative à signaler sur ce point.
- Contribution financière au projet « la maison d'un côté » (cf [ici la page de présentation](#)).
- Le CAC est bien devenu sociétaire de la SCIC ODASS (4 parts sociales de 100 €) et a désigné son représentant dans les instances de la SCIC en la personne de Gilles Rouby ([voir ici la page de présentation](#)).

1ÈRE PARTIE : LA RENTRÉE DU CAC

La réunion se poursuit ensuite avec l'exposé des perspectives de travail présenté par les pilotes-animateurs et consignées dans le document intitulé « *Le CAC en 2019-2020, un programme de travail en partage* » envoyé quelques jours avant la réunion.

Lors de l'échange qui s'en suit, il est noté :

- d'une part, l'importance de ne pas perdre de vue la dimension transversale des chantiers du CAC. Il est tout aussi important d'avoir un programme de travail clair pour chacun des 5 axes thématiques que d'identifier les interactions entre des chantiers ouverts par différents groupes.

C'est par cette approche « transversale » que le CAC trouve l'une de ses « plus-value ». Par exemple, Iréna fait remarquer à quel point le secteur de l'aide aux personnes étrangères est hélas à l'avant-garde de régression que l'on retrouve ensuite hélas dans d'autres domaines d'activités : « *tout se passe comme si, en quelque sorte, sur les étrangers, on pouvait tout tester. C'est souvent l'avant-garde du pire : fondamentalement la mise au rebut des pauvres. C'est l'un des endroits où il est le plus prégnant qu'on est passé de la solidarité à la charité. Un exemple parmi d'autres ? La manière dont la mise en place du système « zéro-cash » décrite dans notre travail sur CAP 2022 vient de se mettre en place à l'OFII au cœur de l'été* ».

Dominique insiste à son tour sur cette vision transversale permettant d'identifier, par l'observation de l'évolution de certains domaines, ce qui se propage ensuite à l'ensemble du secteur associatif. Elle illustre son propos dans le secteur social avec les grands mouvements de fusion-acquisition de structures associatives dans lesquels les projets perdent leur sens

- D'autre part, concernant spécifiquement la feuille de route de l'axe *Associations & Collectivités Publiques*, Daniel souligne un problème : l'absence d'un plan d'action spécifique pour aider les associations à faire face aux enjeux autour des élections municipales de ces prochains mois et notamment autour de la promotion de la charte des engagements réciproques.

Sur ce point, Edgar fait remarquer le manque de structuration du dialogue avec les organisations représentatives des Collectivités Territoriales (l'AMF Association des Maires de France par exemple), le CAC pourrait peut-être y remédier ?

[Le document « feuille des routes des axes de travail » préparé en amont du CA avec les « animateurs-pilotes » et validés collectivement en CA est disponible [ici](#)]

2ÈME PARTIE : ORGANISATION ET MOYENS (HUMAINS, FINANCIERS)

- Exécution du budget 2019 et projection pluriannuelle

Edgar et Isabelle présentent le compte de résultat prévisionnel 2019 actualisé avec les dernières informations (la plus importante étant la notification de la Convention Pluriannuelle avec la Djepva pour un montant de 150 k€ sur la période 2019-21) permettant une vision fiable de l'exécution du budget 2019.

➤ Voir document [ici](#)

- Point fiches de poste

Point abordé en l'absence des salariés.

Compte-rendu (rédigé par Edgar) ci-après**

- Evolution du CAC : présidence, représentation et organisation interne

Cette discussion n'avait pas pour but de prendre une décision mais plutôt de dégager des pistes de réflexion et d'orientation pour la suite.

Le point de départ de la réflexion est rappelé : lors de la dernière AG, J-Claude a exprimé le souhait d'un renouvellement des responsabilités au sein de l'association en rappelant qu'il n'était pas prévu initialement qu'il exerce un mandat si long.

La piste d'une présidence collégiale a été émise lors du CA de Décembre 2018 mais il avait semblé à ce moment-là que « les choses n'étaient pas mûres ».

Depuis la réflexion s'est poursuivie de manière informelle, Gilles par exemple observe qu'un fonctionnement comme celui d'Attac peut, toute chose égale par ailleurs, être inspirant car au-delà des fonctions habituelles d'un président (signature administrative, à la banque, suivi RH etc.) ce qui importe c'est surtout la manière dont le CAC organise le portage collectif d'une parole politique.

Pour Nicole, l'essentiel est bien là : qui va pouvoir remplacer J-Claude dans la capacité à répondre aux sujets politiques (et pas seulement sur le côté formel, administratif etc.). Elle souligne la nécessité d'action de formation en interne ces prochains temps pour rendre ce remplacement possible.

Aude témoigne qu'un débat similaire, posé en des termes très proches, a également cours au sein de l'association Science-Citoyenne qui pourrait également s'orienter vers un fonctionnement collégial une fois « neutralisé » les éventuels problèmes que cela pose (lié par exemple à la question de la représentation légale, de savoir qui signe les demandes de subventions par exemple, etc.)

Lucie relate son expérience en tant que coordinatrice d'un réseau fonctionnant avec un bureau collégial de 12 personnes ! Avec un « fonctionnement tournant » pour porter la signature administrative, à la banque, pour le suivi RH etc. Elle affirme que cela ne pose aucun problème pour les partenaires (même si la personne qui signe les dossiers de subvention n'est pas forcément celle qui vient lors des rencontres avec les financeurs, etc.).

Eric retrace à son tour la manière dont son association a également pris ce même virage d'une gouvernance plus horizontale avec une présidence collégiale. Finalement cela n'a pas posé de problème avec la préfecture, en revanche il y en a eu avec la banque et il faut pouvoir anticiper cela.

Iréna confirme que les préfectures ont fait de gros progrès pour s'adapter à cette évolution de présidence collégiale de plus en plus nombreuses (sur certains dossiers officiels, nous trouvons mêmes maintenant des libellés type « si la présidence de votre association est collégiale, cochez cette case »).

J-Claude rappelle que l'obligation d'avoir un président n'est pas conforme à la loi de 1901.

Enfin, Dominique questionne tout de même ce fonctionnement collégial avec cette interrogation : comment faire pour malgré tout éviter que certains se « déchargent » sur d'autres.

Adrien souligne l'importance de ce point car, pour participer à plusieurs associations avec une présidence collégiale, il note que c'est souvent lourd à gérer et que certaines de ces structures sont parfois revenues à une co-présidence plus simple.

Le mot de la fin est pour Lucie insistant sur l'importance du sujet pour le CAC et Adrien demandant si une proposition peut être formulée au CA afin de permettre un positionnement clair sur cette question.

Il est acté qu'un petit groupe de travail (probablement le groupe « coordination » du mardi) travaille sur une proposition qui sera soumise au prochain CA en Novembre. Cette proposition permettra notamment de savoir si les changements envisagés nécessitent une modification des statuts.

3ÈME PARTIE : POINTS D'INFORMATIONS ET DÉCISIONS SUR LES CHANTIERS EN COURS

- 12 octobre : point d'étape et suite de l'appel à initiatives

Gilles insiste sur l'importance de cette initiative portée par le CAC et qui peut porter ses fruits si une quarantaine ou une cinquantaines de structures se mobilisent partout en France.

C'est l'occasion de mettre des sujets sur la table, par exemple le SNU et cette mobilisation est, non seulement, le moyen de diffuser nos idées mais aussi de multiplier les contacts et de créer des liens avec des acteurs qui se battent sur le terrain.

Lucie témoigne au nom de l'UFISC qui a débattu de nombreux sujets traités par le CAC lors d'une réunion récente (le SNU, la question des migrants, du système de santé, autant de sujets de préoccupation qui dépassent de loin le seul secteur culturel). L'UFISC vient de créer un groupe qui s'appelle « agir » (il ne suffit pas de protester, il faut agir...) et, dans cette perspective, ce type de mobilisation proposé par le CAC offre des points d'appuis utiles.

Olivier donne les informations sur les actions organisées directement par le CAC à Paris le 12 octobre et notamment la première conférence de la nouvelle « université des savoirs associatifs » autour du dernier livre de JL Laville.

- La prise de position du CAC sur le SNU : demander au CA de valider la prise de position pour s'opposer au SNU et prendre les dispositions pour participer à cette mobilisation.

Validation du CA. La prochaine étape consistera en une réunion inter-organisations le 1^{er} octobre, le CAC prépare un texte qui sera diffusé à cette occasion.

- Projet de livre 2020 : 10 ans de communiqués, quelle organisation collective pour le réaliser.

Frédérique qui a animé l'atelier « 10 ans de CAC : communiquer une histoire, une histoire de communiqués » continue de porter ce projet de livre avec certains appuis (notamment l'aide de François Annycke pour la réalisation formelle du livre)

Il est rappelé que ce groupe de travail est ouvert à ceux qui veulent !

- Rencontres prioritaires avec les réseaux partenaires : calendrier interactif

L'idée est de mettre en place un calendrier de rencontres avec de grands réseaux proches du CAC et de permettre aux membres du CA qui le souhaitent d'y participer. Malheureusement faute de temps, nous n'avons pas le temps d'aborder ce point.

- Point sur l'observatoire des libertés associatives

Faute de temps, ce point est reporté aux échanges informels prévus lors du déjeuner néanmoins J-Baptiste et Adrien insistent sur l'importance du calendrier de travail de l'observatoire et du suivi de ce travail qui devrait nous permettre de reprendre rendez-vous cet automne auprès de G. Attal avec de « la matière » (et de nombreux exemples pour illustrer notre propos).

- Rejoindre le collectif pour une transition citoyenne ?

Ce point est très vite traité, il demandera un autre temps avec davantage d'information, J-Claude souligne qu'il y a une dizaine de réseaux sur cette thématique « transition » et qu'il ne faut pas s'enfermer dans un seul sans compter « qu'il ne faudrait pas que tout l'argent du CAC passe dans des adhésions »

- Demande de participation financière au livre du collectif « pour une éthique en travail social »

Il s'agit en réalité d'une demande d'un prêt modeste (800 €). Accordé à l'unanimité.

- Identification des points non traités (et des endroits où les traiter)

Point non abordé.

****Point Ressources Humaines :**

1- Fiches de poste

Gilles Rouby présente les 2 fiches de poste remises aux salariés. Ces fiches ont fait l'objet de réunions paritaires. Elles se situent dans la mise en œuvre du plan de travail Ressources Humaines du CAC, plan qui a fait l'objet d'une note dans un CA précédent.

Suite à la discussion, il est proposé une évolution de la rédaction des missions d'Isabelle Boyer :

"Coordination administrative et financière"

Avoir la responsabilité de la comptabilité de l'association, gestion courante et suivi budgétaire, préparation des éléments financiers, présentation des comptes, écritures comptables.

Contribuer à la recherche des financements et assurer le montage financier des dossiers de subvention ou appel à projets.

Il est demandé de faire apparaître le positionnement hiérarchique sur les 2 fiches : "Le salarié agit sous l'autorité du Président de l'association"

- Vote POUR (unanimité - faire le décompte des voix)

Il est précisé qu'une réunion annuelle d'évaluation et de suivi serait réalisée en janvier.

2- demande d'augmentation salariale d'Isabelle Boyer à hauteur de 250€ net.

Un engagement avait été pris antérieurement de parvenir à une équité salariale sur les 2 postes de coordinateurs nationaux.

Il est fait état de niveaux de responsabilité, ne portant pas sur le même objet, et de spécificités n'étant pas de même nature. Pour le CA ces 2 responsabilités doivent être d'un niveau identique, sans lien hiérarchique. Le CA mandate le Bureau exécutif pour répondre favorablement à la demande salariale d'Isabelle Boyer, se traduisant par une augmentation salariale nette (points d'indice).

- Vote POUR (unanimité - faire le décompte des voix)

3- délégation

Sur décision du CA, le Président de l'association mandate Gilles Rouby pour agir en son nom sur la délégation Ressources humaines et administratives.

- Vote POUR (unanimité - faire le décompte des voix)

Liste des présent.e.s membres du CA : 10 personnes

Jean-Claude	BOUAL	CAC et CELSIG	75015	PARIS	OUI
Irena	HAVLICEK	AMIS et CAC	92240	MALAKOFF	OUI
Lucie	LAMBERT	UFISC + Actes if + MJC/CS usine à Chapeaux	75019	PARIS	OUI
Aude	LAPPRAND	Sciences citoyennes	75011	PARIS	OUI
Olivier	PICOT	ODASS	91120	PALaiseau	OUI
Nicole	PICQUART	CAC - régie de quartier Aubervilliers et CNLRQ	93300	AUBERVILLIERS	OUI
Edgar	PRIOUR-MARTIN	CAC	14000	CAEN	OUI (via zoom)
Gilles	ROUBY	Collectif Sarthois	72100	LE MANS	OUI
Adrien	ROUX	Alliance citoyenne	38000	GRENOBLE	OUI
Daniel	ROYER	Université inter-âges du Val de Marne	94600	CHOISY LE ROI	OUI

Liste des présent.e.s invité.e.s : 6 personnes

Isabelle	BOYER	CAC	75019	PARIS	OUI invit
Eric	DENOYELLE	Collectif pr une éthique en travail social	92320	CHATILLON SOUS BAGNEUX	OUI invit
Dominique	JAULMES	CASP, Hesp'ere 21 et Asso Habitat participatif Caravane	92190	MEUDON	OUI invit
Jean-Baptiste	JOBARD	CAC	94110	ARCUEIL	OUI invit
Jean-Louis	LAVILLE	CNRS-CNAM	75005	PARIS	représenté par MC Henry
Colette	SPIRE	CAC et café philo Ivry	94200	IVRY	OUI Invit